

Angoulême, le 9 janvier 2024

Siège
ZE Ma Campagne
66, impasse Niépce
16016 ANGOULEME CEDEX
Tel : 05 45 24 49 49
Fax : 05 45 24 49 99
accueil@charente.chambagri.fr

Bureau décentralisé
Ouest Charente
7 rue du stade
16130 SEGONZAC
Tel : 05 45 36 34 00
Fax : 05 45 36 34 06
ouest-ch@charente.chambagri.fr

Bureau décentralisé
Charente Limousine
2 et 4 allée des Freniers
16500 CONFOLENS
Tel : 05 45 84 09 28
Fax : 05 45 84 43 83
ch-limousine@charente.chambagri.fr

Objet : Avis sur le projet de modification n°2 du PSMV d'Angoulême
Dossier suivi par le service foncier

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu le courriel par lequel vous nous notifiez la modification n°2 du PSMV d'Angoulême.

Cette modification porte sur un secteur de friche urbaine bâtie (ancien site Engie) dont la requalification était déjà prévue dans le PLUi et l'OAP du PSMV.

Le projet d'adaptation à la marge des règles du PSMV sur ce secteur n'appelle pas de remarques particulières de notre part.

La Chambre d'agriculture rappelle à cet égard qu'elle est favorable à la réhabilitation des friches bâties. Ces opérations contribuent à limiter l'artificialisation et la consommation de nouvelles surfaces agricoles.

Veillez accepter, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations,

Christian DANIAU
Président

